

# Plutôt patrons que syndicalistes

Pour comprendre les soubresauts qui agitent ces mois-ci la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), quoi de mieux que de se rappeler le diagnostic porté sur la démocratie syndicale par les signataires de Manifeste 77 ? Citons-en quelques lignes : « (...) Le président ou quelques membres influents du Comité directeur, parfois sans s'en rendre compte, impriment à la Fédération leur conception personnelle de l'action syndicale. A quelques exceptions près, le Comité directeur, constitué uniquement par les secrétaires centraux, suit le président ou ses membres influents. Le même Comité directeur, lequel agit selon les règles de la collégialité (c'est-à-dire en ne faisant pas état d'éventuelles divergences en son sein) fait partie « in corpore » du Comité fédératif. Ce comité fédératif comprend, à deux ou trois exceptions près, des secrétaires ou des employés de section, c'est-à-dire des subalternes des secrétaires centraux; ainsi, au niveau du Comité fédératif, un débat ouvert devient impossible en ce sens que si les secrétaires de section prennent position contre « leurs patrons », ils peuvent compromettre « leur carrière »...

Les licenciements de deux permanents syndicaux de la FTMH en Suisse romande, un secrétaire de section à Monthey et un responsable-animateur vaudois du centre de formation de Sainte-Croix (le mandat du délégué des jeunes militants romands à Berne lui avait été précédemment retiré) viennent parfaitement illustrer cette démonstration qui avait pu paraître obscure aux non-initiés à l'époque de sa publication : d'un côté, en Valais, le coup de force des dirigeants centraux qui font régner leur loi au mépris même des statuts (observation des délais et respect des droits élémentaires de l'intéressé à être entendu); de l'autre côté, dans le canton de Vaud, une mesure disciplinaire, imposée d'en haut dans des formes excluant tout

véritable dialogue, et camouflant mal un désaccord politique profond (opportunité de l'autogestion, de la pédagogie institutionnelle dans les cours de formation).

On sait que la « crise » économique a tendu les rapports entre le monde du travail et le patronat, redonnant ainsi un souffle nouveau aux organisations de travailleurs. Qu'à l'intérieur de la plus importante de celles-ci les mêmes épreuves de forces entre « patrons » — entendez ici le Comité fédératif, organe exécutif supérieur de la FTMH — et employés puissent naître et provoquer les abus que l'on sait, ne peut manquer de retentir sur le climat social dans son ensemble. Il faut admettre que la responsabilité de la direction de la FTMH est ici encore plus lourdement engagée que ne le feront sentir les prolongements immédiats des deux licenciements en question (voir annexes en pages 2 et 3).

Le temps de la conciliation, le temps de l'arbitrage est-il définitivement passé ? Si non, il ne peut être que le prélude à un large débat sur le fond. Les motifs purement disciplinaires invoqués par les organes centraux de la FTMH pour justifier des sanctions qui ont toutes les allures d'un règlement de comptes ne trompent personne. Il y va (au-delà même de divergences politiques voire idéologiques qui ne paraissent pas insurmontables dans la pratique), comme l'indique fermement le Manifeste 77, de la liberté d'expression, du fonctionnement de la démocratie à l'intérieur du syndicat : comment des travailleurs, engagés jour après jour sur les lieux de travail dans une lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie, pourraient-ils accepter que, pour justifier la survivance d'un pouvoir sans partage à la tête de leur organisation, des « spécialistes » professionnels de la défense des syndiqués viennent relever de ses fonctions, sans autre forme de procès, un homme à qui ils avaient accordé leur confiance pour l'affrontement avec le patronat ?

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 444 9 mars 1978  
Quinzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

# 444

## ANNEXES

### 1. L'un des «grands» de l'Union syndicale suisse

De 1975 à fin 1976, les effectifs de l'Union syndicale suisse ont passé de 471 562 à 474 725 membres (augmentation : 0,7%); parmi ces membres, ceux affiliés à la FTMH représentent plus d'un quart du total :

	1975	1976
Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH)	144 205	144 681
Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB)	111 005	111 431
Fédération suisse des cheminots (SEV)	58 715	58 514
Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD)	40 030	41 716
Fédération suisse des travailleurs, du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA)	31 238	31 779
Union suisse des fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes (Union PTT)	24 663	24 844

### 2. Le rapport du désarroi

La percée de Manifeste 77<sup>1</sup> et la publication de ses thèses en Suisse romande ne sont, il faut le rappeler que l'aboutissement d'un lent processus de maturation politique et syndicale. Depuis des années se multiplient, à l'intérieur de la FTMH, les signes d'une crispation croissante : d'abord confondue avec des affrontements de personnes ou des manifestations chroniques d'incompréhension entre la tête bernoise du syndicat et certains secrétaires romands, la rupture du climat de con-

<sup>1</sup> Voir DP 424 et 426.

Fédération suisse des typographes (FST)	15 736	15 316
Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP)	14 901	14 695
Société suisse des fonctionnaires postaux (SSFP)	5 954	6 284
Union suisse des lithographes (USL)	6 260	6 279
Fédération suisse des travailleurs du vêtement, du cuir et de l'équipement (FVCE)	5 846	5 905
Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes (ASFTT)	4 414	4 517
Fédération suisse du personnel des douanes (FSPD)	3 563	3 560
Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartoniers (FSORC)	3 607	3 324
Syndicat suisse des mass media (SSM)	999	1 491
Fédération suisse des tisserands de toile à bluter (FSTTB)	426	389
	<hr/>	<hr/>
	471 562	474 725

fiance nécessaire au dialogue politique et économique sur la « ligne » de cette organisation de travailleurs s'est fait de plus en plus évidente dans des sections de plus en plus nombreuses.

Une des premières manifestations concrètes de ce divorce fut la rédaction, au début de l'année dernière, par le vice-président de la FTMH André Ghelfi, d'un « rapport interne », établi à l'intention du Comité directeur, et développant le thème « Activités gauchistes et action syndicale ». Ce document d'une trentaine de pages — dont le contenu sous-tend à l'évidence les développements actuels de l'affrontement entre la direction cen-

trale et les signataires de Manifeste 77 — est assez révélateur pour qu'on donne ici un aperçu de son contenu; et ce même si, après avoir circulé pendant cinq mois à travers les sections, ce « rapport » fut « retiré » par le Comité fédératif, pour une partie au moins, laquelle contenait des considérations discutables de l'aveu même des responsables syndicaux.

En fait, le texte mis au point par le vice-président de la FTMH témoigne dans son ensemble d'une hargne telle contre des groupements et des personnes considérés comme des contestataires qu'elle ne peut être que le reflet d'un désarroi plus fondamental, politique certainement, touchant au bien-fondé de la politique syndicale actuelle. Comment expliquer autrement cette inquiétude devant les « menées » minoritaires des syndicats chrétiens ou de quelques « gauchistes » recensés à l'intérieur de la FTMH? Comment expliquer autrement le pointillisme de cette enquête, tenant du rapport de police, et qui révèle une inaptitude manifeste à « nouer la gerbe » des phénomènes énumérés sans se livrer à un bilan disciplinaire obtus? Comment expliquer autrement cette dénonciation permanente de complots dont l'ampleur réelle ne paraît pas menaçante pour une organisation aussi puissante que la FTMH (le conflit de Matisa semble être une des pierres de touche de la démonstration du vice-président de la FTMH)?

Qu'on en juge plutôt par quelques exemples!

1. La « réalité quotidienne », selon l'auteur du rapport. Nous citons :

« (...) Pour instaurer une société socialiste autogestionnaire (c'est la nouvelle ligne de CFDT française et des activistes chrétiens sociaux en Suisse romande), il n'est plus possible de « pactiser » avec le capitalisme et le patronat, il ne reste qu'un seul moyen, l'abattre. Pour y parvenir dans un avenir prévisible, il convient de lui porter des coups successifs afin de l'ébranler, chaque fois un peu plus. Utiliser la voie démocratique et parlementaire pour tenter de renverser la situation ne conduit à rien de concret dans un avenir prévisible, c'est une voie sans issue.

» *Au contraire, il convient de créer des conditions propres à un renversement du système pour aboutir à un climat révolutionnaire qui, lui, ouvrira toutes les possibilités.*

» *Parmi les armes utilisées pour ébranler le système, il en est une qui a déjà fait largement ses preuves, c'est l'arme syndicale. En créant une agitation sociale permanente (en mobilisant les masses comme disent les gauchistes) on est certain de toucher aux fondements même du système.*

» *Dans une telle perspective, le maintien de la « paix du travail » est exclu. C'est l'ennemi à abattre en premier lieu. Pour y parvenir, il faut lui porter des coups dont on espère qu'elle ne se relèvera pas. L'affaire Matisa montée de toutes pièces a été une première expérience.* »

2. La menace des syndicats chrétiens. Citons encore :

« (...) Nous sommes donc en présence, non pas tellement de l'activisme de certains éléments individuels des syndicats chrétiens, mais d'une modification de la doctrine de certaines de ces organisations. Elles possèdent déjà une structure et elles disposent même d'un centre de formation syndicale, ce qui aura pour conséquence d'amplifier le rayonnement de ce nouveau courant de pensée.

» *Pour pouvoir vérifier ces affirmations, je me suis livré à une étude portant sur trois mois des principaux articles ayant paru dans « Syndicalisme », l'organe officiel en langue française des syndicats chrétiens. (...) Il est possible de dire que ce qu'on peut lire dans ce périodique dépasse de très loin ce que publient les journaux du Parti du Travail. Non seulement le capitalisme y est condamné, mais on prône la révolte, voire la révolution permanente (deux sous-titres d'un article signé Jos. Rey, secrétaire central FCOM), l'action syndicale ne doit plus se borner à lutter contre les conséquences du capitalisme, ce qu'a fait le syndicalisme depuis trente ans, mais à s'attaquer à la racine même du régime économique.* »

A ce stade de la démonstration du danger on attend que l'auteur passe à des exemples fracas-

sants, il poursuit : « *Plus même, on renie ouvertement sa signature; après l'accord intervenu dans l'affaire Matisa la FCOM publiè que ledit accord n'est que conditionnel et qu'il n'enlève rien de la liberté de décision des travailleurs de MATISA qui restent entièrement maître de leur choix parce qu'ils sont des hommes adultes et responsables, etc., etc.* »

3. Le complot ! Nous citons toujours :

« (...) Un des gros points d'interrogation qui se posait était celui de savoir dans quelle mesure il y a seulement identité de pensée entre certains responsables des syndicats chrétiens et les membres des divers groupuscules extrémistes, mais aussi s'il existe des liens ou des lieux de rencontres permettant de coordonner les actions.

» *Il est maintenant possible d'affirmer que bien qu'appartenant à des « chapelles » différentes, les gauchistes, syndicalistes ou non, travaillent en commun et qu'ils ont des points de rencontre leur permettant de mettre au point une tactique.* »

Et d'appuyer cette démonstration par la publication d'une interview d'un responsable syndical parue dans le « Nouvelliste » ! Les groupements patronaux n'étaient pas allés si loin dans leurs attaques contre les syndicats chrétiens... Et dire que les étrangers viennent toujours déposer leur argent en Suisse, confiants dans la paix sociale helvétique, alors que des termites révolutionnaires sont à l'œuvre.

### 3. Sommet de 23 personnes

Le Comité fédératif de la FTMH, dont l'avis est, en dernier recours, déterminant (à condition qu'il ne soit pas court-circuité par le Comité directeur de l'organisation...) pour trancher des « affaires » telles que celle ayant trait au Manifeste 77, est composé de vingt-trois membres (s'ajoutent à ce cénacle cinq personnes qui ne participent pas aux discussions, soit une équipe de traduction simultanée et deux spécialistes chargés des procès-verbaux). Voici leurs noms : président : Gilbert Tschumi; vice-présidents : André Ghelfi et Otto

Fluckiger; membres : MM. Adolph Hatt, Léo Finck, Fritz Reimann, Agostino Tarabusi et Francis Hermatinger, tous (huit) secrétaires centraux; les autres membres : Mmes Ida Burraco (Derendingen) et Josette Huguenin (Lausanne), respectivement représentantes-« femmes » de la Suisse allemande et de la Suisse romande, et MM. Kurt Graf (Arbon), Alfredo Bernasconi (Lugano), Joseph Fischer (Berne), Ernst Geiser (Zurich), André Mottaz (Delémont), Rudolf Schenk (Altorf), Fritz Suter (Zofingue), Hugo Waldner (Bâle), Hans Waltherd (Thoune), Martin Wutrich (Berne), Paul Bonnot (service d'information), David Denny (comptable, selon besoin) et Pierre Schmid (Genève). A part Martin Wutrich et Ida Burraco, tous ces membres du Comité fédératif sont, soit secrétaires centraux, soit employés de la FTMH.

REÇU ET LU

### Genève vue de Bâle

Après les émissions de la Télévision suisse romande consacrées à Genève des années trente, voici quelques reflets de ces années-là proposées aux Suisses alémaniques, sensibilisés à vrai dire depuis plus longtemps que les « welsches » aux traces de l'histoire dans la vie politique d'aujourd'hui (films, publications de tous poils) : la « Basler Zeitung » consacre quatre pleines pages de son dernier supplément hebdomadaire aux « souvenirs » des morts du 9 novembre 1932 (un historique complet, des reproductions en couleurs des affiches électorales de l'Union nationale sous le signe de l'« art des fascistes », et une interview de Lucien Tronchet).

Dans le même numéro de la « Basler Zeitung », une note de lecture sur une publication allemande récente consacrée au « patriarcat des employeurs » (Claudia Pinl, « Das Arbeitnehmerpatriarchat », Kiepenheuer und Witsch, Köln 1977).

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une étude complète et passionnante sur la « décentralisation » en Suisse.

## La « piscine » de Lucens : un test pour le centralisme nucléaire

L'occupation de Kaiseraugst, en 1975, et la lutte des Bâlois pour faire valoir leurs droits à l'« auto-détermination nucléaire » avait fait des vagues jusqu'en Suisse romande, on s'en souvient. A l'époque, dans le canton de Vaud, la sensibilisation avait été plus aiguë dans les villes : les comités de soutien avaient vu le jour à Lausanne ou à Yverdon. Aujourd'hui, sur le même problème énergétique, l'émotion gagne une certaine profondeur du pays.

On a suivi (et dans ces colonnes mêmes) les remous provoqués dans la région de Bex par le projet d'entreposage de déchets radioactifs dans cette commune; tout récemment encore, le Parti socialiste bellerin interpellait le président de la Confédération en la matière et ses propos étaient des plus vifs : « Nous tenons à vous dire, Monsieur le président de la Confédération, que nous

sommes décidés à lutter par tous les moyens à notre disposition contre un projet insensé; nous lutterons pour le moratoire et pour l'extension des droits populaires en matière d'énergie nucléaire ».

Une autre entreprise fait d'ores et déjà des vagues importantes dans la campagne vaudoise, et particulièrement dans la Broye : la piscine de stockage pour combustibles usés, prévue à Lucens. On a vu se constituer sur le site un Comité anti-déchets nucléaires (CADAL); et ce mouvement d'opposition est en train d'essaimer, à Payerne, à Moudon où un CADAM est en voie de création.

On doit à la vérité de dire que les habitants de Lucens ont de bonnes raisons d'être échaudés. En 1962, la commune donnait son accord de principe à l'implantation d'une installation nucléaire sur son territoire par des industriels groupés au sein d'Energie nucléaire SA à Lausanne. Le 21 janvier 1969, c'est l'accident dans la centrale, qui miraculeusement ne fait pas de victimes (à l'heure actuelle, cependant, toutes les données de cet

épisode ne sont pas éclaircies, ou du moins pas publiques...). Six mois plus tard, l'accident ayant été systématiquement minimisé dans de rares et laconiques communiqués officiels, Energie Ouest Suisse sonde déjà les autorités pour la transformation de l'ex-centrale en une usine de traitement et de stockage de déchets radio-actifs; refus unanime des conseillers communaux. Dans le courant de 1970 et de 1971, le combustible est évacué et les installations démontées. L'année suivante, la Société pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (SNA), devenue propriétaire des lieux, par la volonté des anciens promoteurs, Energie Nucléaire SA et Theratom, annonce à la Municipalité la fondation prochaine de la Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs (CEDRA) et l'informe d'une nouvelle demande adressée à la Confédération pour la transformation des lieux en poubelle atomique. Tant la Municipalité que le Conseil communal manifestent aussitôt leur opposition résolue à cette transformation. Les tractations cessent alors pendant quelques années

---

### UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD DE RETOUR DE LA HAGUE

## Jules Fantôme

*Nous étions une trentaine venus visiter l'usine atomique. Le soir déjà, nous devions rentrer au pays. En fin d'après-midi, un vieux car (l'usine, aussi, était vieille) nous mena jusqu'à l'aéroport. Nous ne parlions que plutonium, uranium, retraitement, déchets, piscines, châteaux d'eau, radiations. Moi-même restais dans la région et, une fois mes compagnons envolés, remontai seul dans le bus. La nature était avenante, le chauffeur sympathique. Il me proposa de me conduire à son village, boire un verre. Et nous voilà, courant sur pneus parmi les collines, les fourrés, dévalant puis remontant des chemins vicinaux, soulevant*

*la poussière quand le goudron faisait défaut. Le car s'arrêta devant le portail d'une maisonnette. Pendant que je descendais, le chauffeur me dit : « Je recule un peu ».*

*En m'approchant du portail, je fus distrait l'espace de trois secondes. Peut-être cinq. Quand je me retournai : plus de car, plus de chauffeur. Hallucinant ! On ne s'échappe pas d'un chemin privé comme de la rue d'une ville. On n'escamote pas un bus comme une 2 CV. J'entrai dans la maison, alertai les voisins. On suivit — du moins le crut-on — des marques de roues jusqu'au fond de la vallée, vers un bras de fleuve asséché. Mais là, pas trace du car, ni du conducteur. Certains pensent pourtant qu'ils se sont enfoncés dans la boue, engloutis dans la vase. Deux siècles plus tôt une calèche aurait subi le même sort. Mais comment*

*peut-on disparaître si rapidement et sans témoins ? Les ouvriers de l'usine ont demandé une enquête parce qu'une partie du sol où s'est arrêté le car semble brûlée par des radiations. D'autres parlent d'un hangar secret ou de l'entrée cachée d'un dépôt de déchets radioactifs. L'hypothèse la plus hardie — celle qui a le plus de succès — est que le vieux car, trop longtemps au service de l'usine atomique, s'est désintégré à la suite d'un choc. C'est le cheval de bataille des anti-nucléaires. Mais la science peut-elle tout expliquer ?*

*Que répondre aux curieux ? Que je n'ai pas été irradié, que j'étais devant la maisonnette, que j'ai ouvert le portail, me suis soudain trouvé seul, avec à la main une carte de visite remise par le chauffeur. Et ce détail : sur la carte était imprimé : « Jules Fantôme, chauffeur occasionnel ». **G.B.***

pour reprendre, confidentiellement, au début de l'année passée. Se succèdent alors, sur la pression populaire (le comité « anti-déchets » s'est créé) deux réunions d'information, lesquelles précèdent une consultation de la population sur le sujet : le verdict est alors, une fois de plus, clair, 90 % de « non »...

En fait, le problème de l'entreposage et de la liquidation des déchets nucléaires est aujourd'hui au cœur de la controverse nucléaire. Et la « piscine » de stockage de Lucens, conçue pour être un relais temporaire entre les centrales elles-mêmes et les installations de retraitement du combustible (qui elles sont l'avant-dernière étape avant le stockage « définitif » dans des sites comme Bex...), la « piscine » de Lucens donc est en passe de devenir d'une urgence criante ! Les centrales nucléaires en activité dans notre pays continuent d'une part à « produire » des déchets sans désespérer, et d'autre part les débouchés pour les dits déchets se font de moins en moins sûrs : les accords de coopération de la Suisse avec la France — usine de La Hague — et avec la Grande-Bretagne — usine de Windscale — pour le retraitement sont menacés de modification; outre le fait que l'usine de La Hague ne suit pas le rythme de travail qui était prévu, sa direction est aux prises avec des revendications des travailleurs de plus en plus virulentes au chapitre de la sécurité; et il faudra négocier de nouveaux accords avec les Britanniques l'an prochain, les anciens venant à échéance à cette époque...

Une fois de plus, l'enjeu nucléaire se profile donc sous le signe du fait accompli : alors même que la controverse sur l'énergie nucléaire, sur la sécurité des installations (une « piscine » peut être aussi dangereuse qu'une centrale), sur la politique énergétique dans son ensemble, s'enfle faute de débats constructifs et de conceptions globales satisfaisantes, on en est déjà à chercher des solutions d'urgence ! Et ce, rappelons-le, pour pallier les graves lacunes de l'organisation mise en place il y a quelques années par des promoteurs du

tout nucléaire, hantés par le fameux manque d'électricité et par l'urgence des remèdes à trouver...

Dans une telle confusion, le plus grave est que les habitants de Lucens manquent d'arguments d'ordre juridique pour faire valoir leur position : toute la procédure d'autorisation (malgré le récent arrêt du Tribunal fédéral sur Verbois nucléaire, cf. DP 435) est entre les mains de la Confédération et le plan de zone englobant le site en question est tel que les promoteurs peuvent commencer, avec le feu vert adéquat, sans autres, leurs travaux.

Reste, en un premier temps, à espérer que le canton de Vaud dont l'influence est déterminante (le chef du Département des travaux publics est vice-président) dans la société propriétaire du terrain, la SNA, usera de toute son influence pour empêcher que soient entrepris des travaux irréversibles avant qu'un débat démocratique ait eu lieu sur le sujet. Il y a cependant tout lieu de penser que Lucens sera le premier test sérieux du centralisme nucléaire.

---

## ANNEXE

### Kaiseraugst : la référence

La lutte menée pour empêcher la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst, lutte dont on sait qu'elle a littéralement sorti de l'ombre les problèmes inhérents à l'utilisation de l'énergie atomique dans notre pays, est bien sûr une des références des opposants de la « piscine nucléaire » de Lucens. Quelques points de repère récents : — 15 juin 1972 : en votation communale, la population refuse (par 279 voix contre 88) d'autoriser la construction d'une centrale nucléaire munie de tours de refroidissement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir la brochure éditée par le CADAL, dont nous nous sommes inspirés, entre autres, pour la rédaction de cette annexe ainsi que du texte précédent : « Lucens, notre avenir est en jeu ! » (adresse utile : Comité anti-déchets nucléaires, Lucens).

— 19 juin 1972 : Motor Columbus s'adresse au Conseil d'Etat, lui demandant d'accorder tout de même le permis de construire.

— 27 novembre 1972 : le Conseil d'Etat somme la municipalité d'accorder l'autorisation.

— 10 novembre 1972 : la municipalité, appuyée par une pétition signée par 70% des citoyens inscrits, dépose un recours contre la décision du Conseil d'Etat devant le tribunal administratif argovien.

— 29 janvier 1973 : Motor Columbus demande, entre autres, au tribunal administratif d'envisager d'accorder lui-même le permis de construire (à la place de la municipalité, ou même du Conseil d'Etat, si besoin était).

— 10 mai 1973 : le recours de la commune est rejeté par le tribunal administratif.

— 27 juin 1973 : sur proposition d'un citoyen prêt à assumer les frais de l'entreprise, l'assemblée de commune (par 183 voix contre 47) décide de recourir au Tribunal fédéral; un crédit de 20 000 francs est voté à cet effet, malgré l'opposition de la municipalité (le département de l'Intérieur déclarera nulle cette décision cinq mois plus tard sous prétexte qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour).

— 26 juillet 1973 : le Tribunal fédéral rejette le recours de la commune, sans toutefois se prononcer sur le fond.

— 17 mars 1975 : Motor Columbus commence les travaux d'excavation (le permis d'implantation du réacteur n'est pas encore accordé...).

— 1er avril 1975 : le chantier de Kaiseraugst est occupé par cinq cents personnes (assemblées générales quotidiennes, soutien actif de la population des environs, manifestations de solidarité à travers tout le pays, comités de soutien).

— 6 avril 1975 : plus de 15 000 manifestants à Kaiseraugst.

— 3 mai 1975 : plus de 10 000 manifestants à Berne.

— Juin 1975 : l'assemblée des occupants formu-

● SUITE ET FIN AU VERSO

# Kaiseraugst: la référence

(suite et fin)

lent des conditions préalables à son évacuation, dont les plus importantes — l'arrêt des travaux pendant quatre semaines, la fixation d'une date avant le mois de juillet pour des « négociations » et l'absence de clôture autour du chantier — sont acceptées par le Conseil fédéral et Motor Colombus.

— 14 juin 1975 : les occupants évacuent le chantier.

— 4 juillet : les anciens occupants et une délégation du Conseil fédéral (Ritschard, Brügger et Hürlimann) tiennent une première séance de négociations.

— Après des confrontations d'experts organisées pendant l'été, une deuxième séance de « négociations » se tient en automne 1975. Ce seront les dernières réunions formelles de ce genre, les rendez-vous pris ultérieurement n'ayant pas eu de suite (les travaux sur le chantier n'ont pas repris).

## Par la mobilisation massive

Les opposants à la « piscine » de Lucens voient dans le déroulement de ces opérations le signe qu'il « est possible malgré tout de s'opposer à une installation nucléaire, seule une mobilisation massive des habitants des régions concernées ainsi que l'unification de leur lutte sur le plan national pouvant faire reculer l'Etat et les promoteurs ». Pour le reste, leur constat est beaucoup plus nuancé : « L'initiative parlementaire pour un moratoire (projet Meizoz) présente un défaut : elle demande un arrêt de construction des centrales nucléaires sans se préoccuper des centrales existantes et des projets en cours; d'autre part elle remet la décision de son application entre les mains d'une commission fédérale dont le mode de désignation est sujet à caution ». On constate en conclusion que « les lois actuelles n'offrent aucun moyen efficace à la population pour s'opposer à une installation nucléaire ».

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Terroristes

Allemagne 1978.

Klaus, 18 ans; Axel, 19 ans; Martin, 18 ans; Detlev, 16 ans et Stefan, 18 ans, élèves du Gymnase de Lauenburg (Schleswig-Holstein), sè voient l'objet de trois dénonciations (*Strafanzeigen*) : de la part du Département de l'Instruction pour insultes au directeur; de la part de la CDU (Christlich-Demokratische Union) et de la « Junger Union » pour mise en circulation d'écrits diffamatoires (*verunglimpfend*) et glorifiant le terrorisme. Rédacteurs du journal de l'école *Insulaner*, ils avaient fait paraître deux avis mortuaires.

Premier avis mortuaire :

« Le 18 octobre 1977, Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Karl Raspe se sont donné la mort. » Ils sont pour l'instant les derniers d'une longue série de victimes.

« Malgré la campagne menée journallement contre eux par les mass media, la TV, la radio, les journaux, etc. nous les pleurons.

« Ils avaient jadis les mêmes buts que nous. Eux aussi combattaient pour un monde meilleur, un monde sans impérialisme, sans capitalisme, sans oppression, sans exploitation et sans misère. Malheureusement, ils ont choisi un autre chemin, un chemin sans issue, que nous refusons et que nous condamnons.

« Nous devrions essayer de poursuivre ce combat avec d'autres moyens meilleurs. »

Elèves de l'HTS et du TSS.

Deuxième avis mortuaire :

« La Patrie allemande pleure son fils Hanns Martin Schleyer défenseur des libertés des entrepreneurs.

« Sous le IIIe Reich déjà, il s'était engagé, dans l'uniforme des SS, pour le peuple et pour la patrie.

« Parmi les performances les plus remarquables de sa vie, mentionnons le licenciement de 300 000 ouvriers de la métallurgie.

« Obsèques nationales avec la participation du chef de l'Etat (*Bundespräsident*) comme orateur. » Fort bien.

Le lendemain de la parution de *Insulaner*, Alexander von Bismarck, président de la « Junge Union », fait distribuer un tract devant l'école, sur lequel on peut lire : « Journal des élèves — organe du terrorisme ? » « Gymnasiens — complices des communistes ».

De leur côté, les *Lübecker Nachrichten*, le journal le plus lu de la région de Ratzeburg-Lauenburg, titre : « Des élèves en faveur du terrorisme » et révèle que l'un des cinq jeunes est le fils du président de la section locale du Parti socialiste ! Le Parti, ayant envoyé à la presse une mise au point, dans laquelle il se distancie du terrorisme, attend vainement sa parution.

Cependant, le pasteur Fischer, père de deux *Insulaner*, fait paraître lui aussi un tract, intitulé : *Faut-il la muselière ? (Maulkorb gefällig ?)*, dans lequel, tout en écrivant que l'annonce mortuaire de Schleyer est un grossier manque de tact (*grobe Geschmacklosigkeit*), il réclame de la compréhension et demande qu'on se contente de moyens pédagogiques pour ramener les coupables à la raison. Voilà un pasteur désagréablement surpris : depuis lors, il est sans cesse appelé au téléphone par des anonymes, qui le traitent, lui et sa femme, de « cochons de terroristes »...

Cependant, le pasteur Klugkist, président de l'Association des parents d'élèves, évite tout contact avec les cinq et avec leurs parents.

Cependant, Axel ayant salué une petite fille, s'entend répondre par l'enfant : « On m'a interdit de te dire bonjour »...

Cependant, afin d'éviter que l'opinion ait l'impression que tous les élèves partagent le point de vue d'*Insulaner*, trois des maîtres de l'école rédigent un questionnaire qu'ils distribuent aux classes : « Est-ce que tu te distancias des articles parus pp. 8-10 — oui/non ? »

Cependant Detlev s'entend dire par deux de ses professeurs qu'ils ont honte de l'avoir eu parmi leurs élèves.

Cependant l'organisation de « rattrapage » (à laquelle appartiennent les cinq, menée par les bons élèves pour aider leurs camarades en difficultés) est suspendue par l'aumônier, le pasteur Kuske.

Cependant, l'Instruction publique de Schleswig-Holstein met la dernière main à son projet de loi, retirant aux élèves leurs prérogatives dans l'administration de l'école (*Selbstverwaltung*) et menaçant leur liberté d'expression et d'engagement politique...

Cependant...

(Ceci d'après un article de Margrit Gerste dans « Die Zeit », journal indépendant de centre gauche.) J.C.

## Télévision éducative romande : une naissance difficile

Depuis le 28 février la nouvelle Télévision éducative romande (TVE) diffuse régulièrement ses émissions le mardi après-midi. Une véritable renaissance. « Malgré les difficultés de tous ordres », avait précisé M. Simon Kohler, président de la commission romande spécialisée, lorsqu'il introduisit officiellement sur l'antenne la nouvelle TVE. Des réactions diverses — consternation, scepticisme, critiques bienveillantes — ont suivi en novembre la première émission « Le cirque blanc » de la série TV-scopie. Après une gestation de neuf ans, après une première apparition décevante et une brève interruption, la nouvelle TVE romande est-elle enfin viable ?

TV-scopie et TV-actualité, telles sont les deux options actuelles. La première série vise « à la compréhension de la télévision, de ses genres, de ses langages et des media correspondants, en vue d'une meilleure compréhension, d'une meilleure appréciation, d'un meilleur choix et d'un usage mieux maîtrisé ». La deuxième série, elle, se propose comme objectif « la compréhension de l'ac-

tualité et de la façon dont les media la présentent ». Toutes les émissions sont accompagnées de fiches techniques contenant les intentions des auteurs, des suggestions d'utilisation, des documents complémentaires d'information. Ne correspondant à aucun programme d'étude précis, elles s'adressent à tous les publics et devraient constituer pour les écoles des centres d'intérêt pour diverses activités.

### Buts ambitieux

Initiation à l'information et à ses techniques, approche critique des media et de leurs langages, ces buts sont ambitieux. Expérience unique en Europe, dit-on. Intentions excellentes, mais qui se révèlent plus difficiles à réaliser. Même pour des professionnels qui ont tenté cet exercice avec plus ou moins de succès. L'option de la TVE est d'autant plus périlleuse que les délégués pédagogiques ont une formation limitée et à leur disposition des moyens dérisoires.

De la mise en question de l'information et du discours télévisuel on fait des débats, des thèses, des livres. La sémiologie est du reste à la mode ! Mais la démonstration sur le petit écran, pour le public de 7 à 77 ans, exige une rigueur extrême et une parfaite maîtrise de tous les moyens techniques. L'exercice revient à faire de la télévision sur un reportage filmé. La première émission-pilote, « Le cirque blanc » (série TV-scopie), est tombée dans tous les pièges du genre : longues interviews sur le plateau du studio, verbiage, questions-réponses laborieuses et touffues. Bref, une émission maladroite, mal conçue, mal ficelée, de l'anti-télévision éducative. Et à trop disséquer et à solliciter un reportage filmé on finit par être suspect, par prendre des positions idéologiques. Le « filmeur » n'est plus filmé, il est questionné : ce jeu passe mal l'écran...

### Killy, c'est qui ?

Et qui jugera le censeur ? Par bonheur le reportage-prétexte qui précédait l'émission était excellent, et celle-ci a été prolongée dans les semaines

suyvantes par la rediffusion de deux films sur les courses de ski.

Les critiques, réactions, très nombreuses, ont été réunies par les centres cantonaux. Leur analyse par les diverses commissions romandes devrait permettre les ajustements qui s'imposent. Les quelques enseignants qui, à Genève, Neuchâtel, Fribourg, ont passé cette émission dans des classes, nous ont fait les mêmes remarques : « Trop de séquences sur le plateau, elles ne passent pas; les interviews sont artificielles, le vocabulaire trop recherché; toute la conception de l'émission est à revoir ». Autre remarque : « Pour la plupart des élèves qui viennent de voir à la télé les courses de la saison, c'est de l'histoire ancienne. Et Killy, c'est qui ? » Dans le Jura, à Neuchâtel, les critiques sont plus bienveillantes : « On peut à la rigueur utiliser n'importe quelle émission; mais on attend autre chose. Il faut prouver qu'une télévision éducative romande est possible ».

### Net progrès

Il serait injuste de juger la nouvelle TVE sur la première émission de TC-scopie. Les nombreuses critiques ont-elles incité les responsables des différentes parties concernées à mettre enfin à la disposition des délégués pédagogiques tous les appuis nécessaires ? Il reste que la première de la série TV-actualité, « Les avalanches », diffusée le 28 février, marquait un net progrès. Séquences filmées plus nombreuses et moins d'interviews sur le plateau : explications plus claires de la part d'un spécialiste : tout cela, et l'intégration de schémas, de vues fixes, de cartes, composait un langage plus varié et accessible. Encore trop scolaire et rigide, la conception de l'émission apparaît toutefois mieux équilibrée et rythmée. Mais l'absence d'un réalisateur professionnel se fait toujours sentir : hésitations et défaillances dans les enchaînements, les moyens techniques ne sont visiblement pas maîtrisés. « C'est pas encore ça, nous dit un maître de Neuchâtel, mais ce n'est pas désespéré »... (A suivre)

# Les Etats et les étiquettes

Au 31 décembre prochain, le régime de surveillance des prix, instauré par un Arrêté urgent et prorogé à deux reprises en votation fédérale, prendra irrémédiablement fin. Il n'y aura pas grand monde aux funérailles de Monsieur Prix, dont la mission et la personnalité correspondent de moins en moins aux nécessités d'une véritable surveillance des prix, c'est-à-dire de leur formation.

Un acquis cependant, qu'il faut absolument préserver : l'obligation faite depuis juillet 1973 aux commerçants d'indiquer le prix des articles vendus au détail; les restaurateurs, les coiffeurs, les garagistes sont soumis à la même obligation, qu'ils respectent plutôt mal.

S'agissant de faire passer l'obligation d'afficher les prix dans le droit ordinaire, tout le monde s'est accordé à penser que la vieille loi de 1943 sur la concurrence déloyale offrait l'abri législatif idoine. On entama donc une procédure de révision partielle, avec séances, rapports et tout et tout. Priorité attribuée au Conseil des Etats, qui en a débattu la semaine dernière.

Tout annonçait une prompte liquidation de l'affaire : commission unanime, principe admis, surprise exclue. Elle vint pourtant, après un calme débat d'entrée en matière sous la forme d'un tir croisé de propositions et amendements, en partie improvisés et non traduits. Le bal était mené par l'indépendant zurichois Albin Heimann, ancien directeur de la Migros, qui s'opposait notamment à l'obligation faite aux vendeurs d'ouvrir leurs livres de comptes et aux arrêts pour non affichage intentionnel. Le démocrate chrétien lucernois Egli et le radical tessinois Masoni s'empressèrent d'emboîter le pas, si bien que le démocrate du centre saint-gallois Hofman n'eut plus qu'à proposer le renvoi en commission pour révision et mise au net du projet. Accord tacite général.

On sent bien que l'issue inattendue de ce débat a une signification, mais on a de la peine à la déga-

ger avec sûreté, car trop d'éléments contiennent une part de hasard. Heimann était membre de la Commission, n'y a pas siégé, et a donc présenté ses objections en réunion plénière. Honegger, qui doit pourtant bien connaître ses anciens collègues parlementaires, ne s'attendait manifestement pas à devoir défendre le projet, et ne s'est d'ailleurs pas acharné à le faire.

En définitive, une interprétation peut être tentée : bien que le législateur suisse répugne à dire un droit proclamatoire, il semble vouloir se contenter dans le cas particulier d'une affirmation de l'obligation d'afficher, mesure populaire auprès des consommateurs; mais une fois le principe posé, il voudrait renoncer à lui donner vraiment effet, en le rendant inopérant (suppression de l'obligation de renseigner, réduction très sensible des dispositions pénales).

## Gare aux hausses de janvier 1979 !

Si le Conseil fédéral et la Chambre haute veulent écarter cette interprétation, ils doivent faire diligence pour reprendre le projet rapidement, afin que le Conseil national puisse l'examiner à son tour et qu'il n'y ait pas de vide après le 31 décembre 1978. De tous côtés, les fabricants et vendeurs préparent leurs augmentations de prix pour janvier prochain; il ne s'agirait pas qu'elles passent, en plus, inaperçues des acheteurs ! Si la valse est jouée, que ce soit au moins celle des étiquettes.

---

## BAGATELLES

Certains milieux de la haute finance et des cercles dirigeants de l'économie pensent avoir trouvé la parade universelle en cas d'« attaques » contre leur façon bien à eux de tenir leur ménage financier ou industriel : ils publient aussitôt un « code de conduite » à l'usage de leur profession. Souvenez-vous du « code de conduite » des multinationales lancé à grands fracas publicitaires au plus fort de la controverse sur le rôle de ces sociétés

dans l'économie mondiale. Plus récemment, après le scandale de Chiasso, et en attendant l'initiative socialiste sur le contrôle des banques, l'Association suisse des banquiers publiait, à l'usage de ses membres, un « guide » sur la revision interne dans les banques, une sorte de recueil de conseils prenant l'allure précisément d'un code de conduite. Et tout dernièrement encore, au moment où se profile enfin un projet de loi sur le petit crédit (mis au point par le Département de justice et police, il devra encore passer devant le Conseil fédéral, puis devant le Parlement...), l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement publie un code de conduite destiné à protéger les emprunteurs (« grâce à ce code, nous souhaitons améliorer notre image de marque », lançait sans malice le secrétaire de l'association en question). A quand un code de conduite pour les faiseurs de codes ?

\* \* \*

Le projet de Constitution fédérale n'a pas eu — et c'est le moins que l'on puisse dire — les mêmes échos dans la presse en Suisse romande et en Suisse allemande. Cela tient probablement à la place qu'occupe la politique fédérale dans les journaux. Imaginez-vous tel ou tel quotidien romand publier, au risque de compromettre le sacro-saint équilibre « textes rédactionnels-publicité », le projet constitutionnel dans son entier, comme l'on fait, par exemple, la « Basler Zeitung » et le « Tages Anzeiger » ? DP, pour sa part, publiera les critiques et les remarques de ses lecteurs sur cette expérience fondamentale.

\* \* \*

Grand branle-bas chez les adeptes de la marijuana aux Etats-Unis (avec des retombées en Suisse ?) ! Depuis 1975, les autorités mexicaines procèdent à l'épandage de pesticides sur les champs de marijuana et de pavot des régions montagneuses (le Mexique exporte bon an mal an 2500 tonnes de marijuana et 2500 kilogs d'héroïne vers les Etats-Unis). D'où des « joints » pollués par milliers... Ecologistes anti-pesticides et drogués, même combat ?